

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 543 (2022)-3

Aux personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement numéro 543 (2022)-3 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) (Habitations générationnelles - Unités d'habitation accessoires détachées).

AVIS public est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 août 2024, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le premier projet de règlement numéro 543 (2022)-3 visant à modifier l'autorisation d'habitations générationnelles dans le cadre de l'autorisation des unités d'habitation accessoires détachées (UHAD).
2. Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le premier projet de règlement numéro 543 (2022)-3 et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le premier projet de règlement numéro 543 (2022)-3 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Ce projet de règlement concerne les zones où l'usage conditionnel d'habitation trigénérationnelle est autorisée, c'est-à-dire la zone C-574 (côté Ouest du chemin Sainte-Thérèse des adresses civiques 2930 à 3052), la zone MXT-347 (rue Henriette entre les rues Léonard-Tresny et Charlotte-Dubuc), ainsi que l'ensemble des zones du groupe Habitation « H » à l'exception des zones H-135 à H-140 (quartier Riviera) et des zones H-204, H-207, H-208, H-232 et H-239 à H-242 (secteur Carignan-Salières).
5. Le premier projet de règlement numéro 543 (2022)-3 peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville dans la section « Avis publics » ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 12 août 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 12 août 2024.

Donné à Carignan, ce 12 août 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim